

## Bruits d'armes à Saint-Victor de Marseille en 1377

Dans le fonds des archives de l'abbaye Saint-Victor de Marseille est conservée une charte cotée 1 H 358 (n° 1.785), devenue aujourd'hui à peu près illisible. Il y a un siècle cette pièce offrait sans doute moins de difficultés de lecture, puisque le chanoine Albanès a pu en prendre une copie, au dos d'un quelconque prospectus, selon son habitude. C'est grâce à cette copie que j'ai pu réaliser cette étude.

Il s'agit d'une donation d'armes consentie le 2 juin 1377 au monastère de Saint-Victor par son abbé, Etienne Aubert. Ce dernier, neveu du pape Innocent VI, dont il porte le nom et le prénom, fut doyen, puis abbé du monastère Saint-Allyre de Clermont (où il est enseveli). Après l'accession d'Urbain V au souverain pontificat, il lui succéda comme abbé de Saint-Victor (vraisemblablement durant le premier trimestre 1364). A plusieurs reprises il fut envoyé en Italie au titre de receveur général des deniers de la Chambre apostolique et, de 1368 à 1370, se vit confier le gouvernement du Comtat Venaissin. Il devait mourir le 14 janvier 1380.

C'est donc lui qui, pour assurer la sécurité du monastère confié à ses soins, achète une certaine provision d'armes de défense (*diversa et quamplura arnesia deffensibilia*). Ces armes sont énumérées : il s'agit d'arbalètes, viretons, pavois, bassinets, gantelets, tout autant d'instruments qui faisaient défaut au monastère et dont celui-ci avait grand besoin, comme dit le texte, à cause du péril de guerre, toujours imminent. C'est là le rappel de la situation dramatique où la Provence se trouvait alors plongée, par suite des malheurs du temps.

La reine Jeanne, souveraine perpétuellement absente — puisqu'elle n'aura fait sur le sol provençal qu'un seul séjour de six mois (janvier-juillet 1348) — vient de contracter, en mars 1376, son quatrième et dernier mariage. Le 2 octobre de la même année, le pape Grégoire XI, quitte, depuis Saint-Victor, le rivage marseillais, afin de ramener définitivement la papauté, d'Avignon en Italie.

Malgré le sage conseil de sainte Catherine de Sienne, d'entrer dans la Ville Eternelle sous les dehors d'un roi pacifique, Grégoire XI se présente au peuple romain, le 17 janvier 1377, escorté d'une troupe de 2.000 hommes placée sous le commandement de Raimond de Turenne, son neveu. Ce dernier nom évoque les ravages qu'à la tête de ses bandes, ce brigand fera subir, dix ans plus tard, à la terre provençale.

Ravages incessants, inaugurés dès le milieu du siècle et devenus, à la fin de 1360, particulièrement graves. C'est alors que la « grande-compagnie » des *Tard-Venus* descendit la vallée du Rhône et vint jusque sous les remparts d'Avignon. Péril qui devait se renouveler, cinq ans plus tard, en novembre 1365, de façon plus sérieuse encore, au temps du pontificat d'Urbain V, quand Du Guesclin et ses routiers obtinrent du pape — et fort cher — le prix de leur départ pour l'Espagne.

C'est alors que l'évêque de Marseille, Guillaume Sudre, qui sera en septembre de l'année suivante élevé au cardinalat, prend le 12 novembre 1365 (GCN, n° 567, col. 339) des mesures nécessitées par la menace de bandes qui, depuis le Rhône, manifestent leur intention de marcher sur Marseille. Le prélat ordonne à son viguier et à ses bailles de contraindre par voix de héraut leurs administrés, sous peine de sanctions sévères, dans les quatre jours qui suivront cette proclamation, à se mettre à l'abri, eux, ainsi que leurs provisions de vivres — blé, vin, et autres victuailles — à l'intérieur des lieux fortifiés, emportant avec eux leurs réserves de foin et de paille (sinon, qu'ils les brûlent). Que tous les murs, portes de défense et bretèches, soient réparés. Qu'en chacun de ces points forts, ou *castrum*, soit institué un bon capitaine, à qui chacun sera tenu d'obéir en ce qui concerne la défense, le service, la garde de ces lieux fortifiés. Des tours

de surveillance, jour et nuit, seront à prévoir et les enceintes devront être gardées.

Que le peuple soit partout convoqué en parlement, que l'on vérifie si chacun possède des armes en conformité avec sa condition, et ceux qui n'en ont pas seront contraints à s'en procurer. Au cours des délibérations de ces parlements, on s'enquerra aussi au sujet des arbalètes, car en ce qui concerne ces instruments, si l'on en a besoin, autant que faire se peut, nous sommes décidés à apporter notre aide, conclut l'évêque.

Telle est la teneur de la circulaire expédiée par Guillaume Sudre aux responsables civils de son diocèse, circulaire qui se clôt sur une pressante invitation à faire diligence, désignant enfin Philippe Tournier — *scutifer noster* — comme son délégué dans cette affaire.

En février 1368, Du Guesclin sera de retour en Provence et l'occupera une année durant ; puis, fin 1374, ce sera au tour des mercenaires bretons de s'abattre sur le Comtat, ne quittant le pays qu'en 1376, quand le cardinal Robert de Genève (futur Clément VII) les entraîna à sa suite vers l'Italie où ils se livrèrent, en février 1377, aux cruelles exactions que l'on sait.



On comprend sans peine, en fonction d'un tel contexte, que le souci majeur de Guillaume Grimoard, abbé de Saint-Victor, devenu pape en septembre 1362, ait été de confier — dès janvier 1363 — à l'architecte Rastin, une mission de reprise des ensembles architecturaux d'un monastère, dont, malgré la charge du souverain pontificat, il tint à garder, rappelons-le, plusieurs mois encore, la responsabilité abbatiale.

L'abbaye de Saint-Victor avait toujours été considérée comme « la clef du port et de la ville de Marseille » (le mot est du roi René), il fallait donc à tout prix rendre plus sûr ce point fort de la défense phocéenne.

C'est à cette campagne de reconstruction que l'actuelle basilique doit l'aspect d'église fortifiée que nous lui connaissons. La tour d'Isarn fut

alors restaurée et relevée. Une tour de défense, aujourd'hui disparue, sorte de donjon, fut édifiée au-dessus du croisillon nord. L'abside agrandie fut conçue pour jouer un rôle de forteresse avec ses murs d'une épaisseur de 3,25 m, flanquée qu'elle fut de quatre contreforts formant tourelles crénelées. Quant à la terrasse, protégée par un mur de défense, elle constituait une salle d'armes, donnant sur le chemin de ronde qui faisait communiquer le premier étage des tours d'Isarn et d'Urbain V.

En 1376, nous voyons l'abbé Etienne Aubert adresser une supplique au pape Grégoire XI pour lui demander l'approbation de taxes relatives à l'amélioration des défenses du monastère. Il était normal que ce fût le même que songeât à pourvoir son abbaye d'un arsenal conforme aux nécessités stratégiques.



D'un point de vue lexicographique on remarquera que Du Cange a connu cette chartre et qu'au mot *Viratoni* de son *Glossarium* (ainsi qu'à *Panesius* ou *Pavesius* = pavois), il allègue notre texte à titre d'exemple. A la forme *Viratoni*, ici attestée, il préfère *Veretoni* qui, en français, se dit « vireton » ; plus loin, il ajoute : *Virou, ut efferunt occitani* (il est préférable de garder ici la propre expression de Du Cange)<sup>1</sup>.

En même temps, Du Cange se réfère à deux autres exemples pris parmi les dépositions des témoins au procès de béatification d'Urbain V, qui, durant ces années 1375-78, est en cours. Comme il s'agit de faits de guerre je n'hésite pas à les donner tout au long, d'après l'édition d'Albanès (Paris-Picard, 1897).

C'est tout d'abord (n° 246, p. 294) un habitant de Barrême, Pierre Honorat, qui dit qu'au temps de la guerre des Bretons, en 1374 donc, il fut frappé d'un vireton au-dessus de l'œil gauche, le fer s'étant engagé si profond dans la tête qu'on ne put l'ôter, car à peu près rien ne dépassait,

1. Sur la façon des arbalètes et des viretons, on consultera Ch. DE LA RONCIÈRE, *Une escadre franco-papale, dans Mém. d'arch. et d'hist. de l'Ec. franç. de Rome*, t. XIII, 1893.

de telle sorte qu'il n'était possible de le saisir, ni avec les doigts, ni avec les dents ; ce fut seulement avec des tenailles qu'on réussit enfin à l'extraire, mais alors la tête du patient enfla si fort qu'il se vit mourir, d'où le recours à l'intercession d'Urbain V, grâce à laquelle il se trouva guéri.

Dans le second cas (n° 371, p. 359) il s'agit d'un certain Guillaume de Saint-Antoine, toulonnais, qui sert pour le compte des Etats pontificaux sur une galère marseillaise et qui, au cours de l'été 1377 — au moment même de l'achat d'armes relaté par notre texte — participe au siège de Civita-Vecchia. A l'instant de l'assaut, alors qu'il n'était revêtu que d'une simple chemise, il fut atteint au côté gauche de la poitrine par un vireton. Ses compagnons le laissèrent pour mort sur le champ, mais lui, se recueillant, demanda à Urbain V la grâce de ne pas mourir sans se confesser. Après cette prière, le moribond sentit ses forces revenir, put parler et fut finalement sauvé.

A propos de « baliste » — sorte d'arbalète perfectionnée — servant à propulser les traits empennés en hélice que sont précisément les viretons, dont nous venons de constater l'efficacité meurtrière, on notera que la reine Jeanne, en 1364, afin d'éviter la contrebande maritime, avait autorisé les moines de Saint-Victor à étendre leurs droits en mer jusqu'à portée d'un jet d'arbalète (*per jactum unius baliste infra mare penitus extenditur* : 1 H 324).



En présence du notaire Paul Vinatier, et devant trois témoins : Pierre Garnier, Hugues Brun et Guillaume *Cabolfiga*, de Ceyreste, l'abbé Etienne, ayant acheté tout cet arsenal, on ne dit pas à qui, ni quel en fut le prix, le donne pour finir au monastère, à qui il le remet *donatione mera et irrevocabili*, lui-même étant présent, avec à ses côtés son vicaire général, Jean Bonvin, Guillaume de Montolivet, prieur de Saint-Giniez et Bertrand Bedouce, prieur de Saint-Nicolas. L'acte étant passé, le 2 juin 1377, à l'abbaye, *infra hospicium cellararie*.

Dans les mois qui suivirent, passant du côté de la terrasse où ces armes étaient vraisemblablement entreposées, certains moines, les regardant, devaient se répéter avec satisfaction le proverbe : *Si vis pacem, para bellum !* tandis que d'autres, peut-être, détournaient la tête, pensant au mot de Jésus (Matth. XXVI, 52) : « tous ceux qui se serviront de l'épée, périront par l'épée », et à la devise de leur ordre, *Pax !*

Paul AMARGIER.